ail-Pa-

nde ond aire

ent pu-

des

ne vô-

de

e de

tif:

mi-

ra,

elle en mi-

nuque

les

ans

La-

ier,

née

sa

enne

lée

ire en-

che rri-

ne

e a vé-

que

, a

inte à se égi-

rie,

en-

ont

onbre

n'asés.

r la

UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS. DE

Du DIMANCHE 1er. Juillet 1792.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Rome, du 15 juin.

l o u s ceux qui prenoient intérêt à la révolution de France foat ici dans la consternation. Ils voient évidemment que ja-mais la nation françoise ne pourra lutter contre la lique des puissances, tant qu'il y aura dans son sein un parti qui cherchera à entraver & avilir toutes les autorités établies par la loi. Le bruit a couru que l'assemblée nationale avoit envali la plénitude du pouvoir exécutif, s'étoit emparée de la personne du roi, & vouloit le garder pour gage de la conduite des puissances qu'elle - même a défiées au combat. Mais on a su depuis, que cet attentat n'avoit existé que dans la tête des Merlin & d'autres scélérats jacobites, & que ce ruit n'étoit répandu que pour entretenir & augmenter la haine contre la France.

En attendant, on ne laisse pas d'être inquiet sur les projets des François. On garnit de canons toutes les plages du terri-toire papal; on crée une cavalerie qui patrouillera d'une our à l'autre. Croiroit-on que ces dispositions ne proviennent que d'une terreur panique d'une très petite section de l'empire sançois? On cherche, dit-on, à se garantir d'une insulte de la part des Marseillois.

Extrait d'une lettre de Genes, du 11 juin.

Depuis que l'Espagne, dirigée enfin par un ministere clairé, a adopté le système d'immobilité, seul convenable à sa situation, la soule des émigrés françois quittent, en la maudissant, la terre hospitaliere où ils avoient trouvé un maudifant, la terre noipitaliere ou ils avoient trouve un asyle. Nous en avons vu passer ici plus de 500, en dissérentes bandes. La plupart sont des officiers déserteurs, trainant à leur suite quelques soldats & des recrues. Ces officiers françois, jadis si sémillans, si frais, si légers, aujourd'inui en grande partie sans souliers, la barbe longue, les cheveux coupés, l'air pâle & triste, le havresac sur le dos, sen vont promenant de ville en ville leur impuissante surcur.

Ils n'ont été que trois jours ici, parce que la république n'a eu rien de plus à cœur que de les éloigner : mais ce féjour, quelque court qu'il ait été, a encore donné lieu à quelques scenes. La premiere s'est passée à leur arrivée. En entrant dans le port de Cânes, ils u ont trouvé un Marentrant dans le port de Gênes, ils y ont trouvé un Mar-feillois, capitaine d'un bâtiment marchand, qui, de son bord, avec tous ses matelots, les a couverts d'injures & d'impré-cations. Dans la ville, plusieurs d'entr'eux ont été poursuivis par des ensans criant à la lanterne! à la Linterne! Il a fallu u'une sentinelle les délivrât, à force ouverte, de ce cri

Quelques autres étant allés dans un casé voisin de la moison u ministre de France, M. de Sémonville, au-dessus de la & boire à la nation. Il est remarquable que, dans chacune de ces occasions, ces émigrés ont constamment opposé le silence aux provocations. Ils paroissent furieux; mais ils se taisent.

L'anecdote dont on a parlé le plus est celle-ci. Un jeune officier du régiment ci-devant Champagne est allé demander à un marchand une chaîne de montre à Varissocrate. Le marchand lui a répondu qu'il n'en avoit-point, & que sil s'en trouvoit chez lui, il les jetteroit dans la mer. L'officier se fâclie, le marchand s'irrite; & lui montrant une corde disposition par lacet, maid dir. il une chaîne à l'anissocrate. posée en lacet, voilà, dit-il, une chaîne à l'aristocrate. A ses mots l'émigré entre en fureur; mais bientôt il est contraint de se retirer au milieu des huées.

On crayoit ici que tous ces émigrés passeroient en Piémont. Les dispositions connues du roi de Sardaigne pour la France justifioient assez cette opinion. Cependant ils ont pris, dit-on, une autre marche, & doivent se rendre en Alle-

magne par Crémone, Mantoue & Trente.

Après un tel accueil à Gênes, il étoit trop juste qu'ils cherchassent à se venger de M. de Sémonyille. Depuis seur départ, il circule sur le ministre de France des contes tout aus absurdes, mais tout aus atroces que les premiers, & qui vont surement aller groffir à Turin le répertoire de M. d Hauteville.

(Quand cette lettre a été écrite de Gênes, on ignoroit l'impression qu'avoit fait à la cour de Madrid le licenciement de la garde de Louis XVI. Il est bien à craindre que l'attentat du 20 juin n'acheve de ruiner notre causé à la cour de Madrid).

PAYS-BAS.

De Bruxelles, le 26 juin.

Les lettres de Gand portent que M. le baron de Mylius, colonel des chaffeurs de Laudon-verd, ayant reçu un renl'armée françoise, le poste de Harlebeck. Le lendemain, à deux heures du matin, les François ont tenté de sur-prendre le corps de M. de Mylius; mais ils ont trouvé une résisfrance si vigoureuse, qu'après avoir réstéré différentes attaques jusqu'à midi, ils ont été constamment repoussés avec perte de beaucoup de monde.

Extrait d'une lettre de Gand, du 26 juin.

Je connois à fond les dispositions des différens paris qui divisent la nation belgique: vous aviez des amis nombreux il y a huit mois; ils ont diminué sensiblement, & maintenant personne n'ose parler en votre saveur. Il n'y a personne ici qui n'ait été sais d'indignation & d'horteur en lisent le print des outrages prodignées dans la journées du lisant le récit des outrages prodigués, dans la journée du 20 de ce mois, au représentant héréditaire de la nation françoise. Tous les rangs, tous les âges, tous les partis ont versé des larmes sur la situation déplorable où s'est trouvée la famille royale; tous les rangs, tous les âges, tous les partis ont partage une indignation qui va devenir commune à tous les peuples de la terre. Le voilà donc connu ce jecret plein porte duquel sont les armes & la devise nationale : la na-tion, la loi & le roi, ils ont crié à bas la nation & bu à la santé de Monsseur & du comte d'Artois. Quelques François d'horreur! Et c'étoit dans l'espoir de commettre impunément patriotes, en les entendant, ont osé se placer à côté d'eux tant d'attentats, que la secte exécrable des Jacobins a semé

d'abord des bruits calomnieux fur la garde fidelle de votre roi, & qu'ensuite elle a mis en œuvre toutes ses intrigues, tous ses artifices coupables, pour en faire décréter le licenciement par vos legislateurs! Que votre nation ne s'a-veugle point; elle est sur le bord de l'abime : sorte jads de l'opinion publique, elle pouvoit en imposer à toutes les nations; maintenant elle seroit l'objet du mépris & de l'indignation universelle, si elle soussert impunément qu'on violat avec autant d'audace les premieres loix qu'elle s'est faitts elle-même. Autant Louis XVI s'est couvert de gloire aux yeux des étrangers, par le fang-froid héroïque qu'il a développé dans ce jour d'horreur & de crimes, autant les citoyens de Paris se couvriront d'opprobre, s'ils ne punissent les auteurs de ces fureurs facrileges. Tous les peuples au-roient secondé au moins de leurs vœux les efforts que vous faites pour repousser la foudre qui gronde sur vos têtes: mais la sesse audacieuse, qui appesantit sur vous un sceptre de fer, a presque changé ces idées savorables. On ne verroit dans un peuple jadis si puissant, & que ses qualités brillantes rendoient si aimable, qu'un troupeau d'esclaves, s'il ne faisoit rentrer dans le néant ceux qui venlent qu'à peine échappé des fers, il courbe servilement la tête sous la verge du despotisme jacobite. De toutes parts s'élevent des cris de désespoir & de rage contre le système dévastateur, qui écrase de son poids vingt millions d'hommes. Quoi ! un jour a suffi pour renverser un gouvernement affermi par huit siecles de respect & d'idolâtrie; & les mêmes mains qui ont détruit ce colosse, ne pourront réprimer l'audace d'un petit nombre d'individus qui ne regnent que par l'inpunité! Que vos citoyens ne s'aveuglent point! fait sans retour, oui, sans retour, des bonnes dispositions qu'ils ont pu supposer aux Belges à leur égard; ils ont appris tous, en fremissant, le danger auquel le bon & Thonnète Louis XVI vient d'être exposé; ils ont fait tous le vœu d'exécrer la secte impie, auteur de ce dernier forsait; ils voient les many dans elle inonde votre pairie. Y ces ils voient les maux dont elle inonde votre patrie, & ces maux, ils les craignent pour eux-mêmes. Autant les Brabaue nis fur-tout ont paru defirer la marche des troupes françoises, autant ils la redoutent aujourd'hui. Et qu'attendre d'une nation dont le chef est impunément avili, outragé, menacé par des hommes qui n'ont plus que l'audace du "crime, & dont les représentant écout nt & voient avec le fligme de la connivence ou de la pufillanimité, ce long tissu d'horreurs? Apprenez à tous vos concitoyens que je ne suis ici que l'écho de la voix publique dans le pays que j'habite: dites leur qu'autant les Belges execrent l'esprit & les for-fatis jacobites, autant ils chérissent la personne d'un roi malheureux & probe; ajoutez que tout en versant des larmes fur le fort de l'infortuné Louis XVI, les émigrés seuls ont regretté qu'il n'eût pas sanctionné les deux décrets qui avoient factieux contre lui ; dites-leur enfin qu'on trouve inconcevable la longanimité du plus grand nombre de vos législateurs & des habitans de votre ville à l'égard des agitateurs assassins qui regnent à la tribune de vos sultans jaco-bites. Sils veulent sauver la France, que les Brissot, les Manuel, les Merlin, les Condorcet, les Robespierre, les Gorsas,

(Qu'on juge par cette l'ettre dont nous démontrerons l'authenticité à quiconque en douteroit, ainsi que le patriotisme de l'auteur, si nos troupes qui sont sur la frontiere du Brabant, & dont le succès dépend en grande partie des dispositions des Belges, ont eu raison de se foulever contre les attentats du 20 juin, & s'il n'est pas de la plus haute importance de les punir. Dans tous les pays qui environnent la France on tient le même langage; & nous apprenons en ce moment d'Allemagne que si depais six mois notre révolution y a perdu un grand nombre de partisans, ce dernier attentar à la dignité royale acheveroit de nous y décréétet, s'il n'étoit pas désavoné par toute la nation françoise) décréditer, s'il n'étoit pas désayoné par toute la nation françoise)

les Bazyre rentrent dans le néant, & que la raison seule

commande & soit révérée.

FRANCE ..

ARMÉE DU NORD.

De Menin, le 27 juin.

Patri

amis

, bic m

de

fer

les

Se.

tio

11

Mais

Ce matin notre avant-garde a voulu emporter une battèrie aux ennemis à Harlebeck. M. de Jarry devoit la presser de Front, & avoit commandé aux Belges de la tourner par un long circuit: l'ardeur a emporté ces derniers, qui ont trop retreci leur marche. Une piece chargée à cartouches leur a blesse dix ou 12 hommes, & fait manquer l'opération.
Les Belges sont réellement d'une bravoure & d'une intré

pidité surprenante; leur valeur est telle, qu'ils vont ten baissée dans des embuscades six fois plus sortes qu'eux : par un ne recule; leur nombre grossit chaque jour; ils ne sont point habillés : quelques uns sont presque nuds, mais ils sont ar

més & courageux comme des lions.

On s'occupe dans ce moment à porter notre armée ven Courtrai; ce qui fera pouffer l'avant-garde plus loin. On attend des reuvelles de Paris. Le bruit court ici que M. la Fayette s'est renser ne dans Maubauge, où il présente l l'ennemi un rempart inexpugnable.

Extrait d'une leure du maréchal Luckner, à M. Lajard, ministre de la guerre.

Au quartier général à Menin, le 26 juin 1792, l'an 4e. de la liberté, Je vous renvoie, monfieur, sur-le-champ le dernier courier que vous m'avez envoyé avec vos dépêches du 25. Nont position est toujours la même, & rien ne peut changer assez pour me faire retrograder sur Lille. J'ai ret force mon avant-garde de Courtrai, & avec les retranchemens que je fais faire notre position est très-bonne. Vou pouvez assurer le roi que la nation francoise n'a pas de plas zélé désenseur de notre constitution que moi : l'attachemen que je porte à sa majesté ne me permet pas de tenir u autre langage que celui que mon cœur & ma conscience me dictent. Je garde ici votre dernier courier, que je vous renverrai au retour de M. Valence, avec tous les détails la plus circontranciés sur la position de notre armée, sur les prit qui y regoe, & la fensation qu'a produite la dernies démarche envers le roi, qui y est aussi chéri que la confitiution : je vous enverrai, par le même courier, une copi du plan de campagne que j'avois soumis à la discussion du confitu do mai feil da roi.

De Paris, le 1er juillet.

Les nouvelles de Londres, du 25 juin, portent que, par la voie du ministre anglois à Constantinople, on a appri qu'une action sanglante avoit eu lieu le 7 sevrier dernier, entre l'armée du lord Cornwallis & celle de Tippo-Saib, & que les sudiens ont essuyé une déroute complette.

M. de la Fayette est reparti hier pour son armée à quatte heures du matin.

Un homme du peuple a rapporté au procureur de la commune un fusil dont il s'étoit armé au château des Tuilens, persuade qu'un fusil volé doit toujours rater. M. Masuel requis que le susil fût restitué à la cour; mais que la mu-nicipalité récompensat le voleur, en lui donnant un aust susil. Le corps municipal a sait droit à cette requête.

C'est une erreur grossiere que de ccoire qu'on ne peut pas détruire las Jacobins sans violer la constitution. Elle défend les affiliations & les correspondances des sociétés; elle permet les assemblées de citoyens, mais paisibles & sans armes : mais elle remet aux pouvoirs civils à décider à quel point et sociétés se tiennent dans les bornes de la loi. Or les preuves r une batterie la presser de urner par un qui ont trop ouches leur a

ration. 'ils vont tête s qu'eux : pas r; ils me font mais ils sont ar-

re armée ven plus loin. On ici que M. il présente !

M. Lajard,

4e. de la liberté. le dernier cous du 25. Notre peut la fain Lille. J'ai renles retranchees-bonne. Vous n'a pas de plus : l'artachement ns de tenir un consoience m ae je vous renles détails le miée, sur les ite la dernien i que la confrier, une copie scuffion du con-

tent que, par , on a appri-evrier dernier, ippo-Saib, & ette.

rmée à quatre

reur de la comdes Tuileries, M. Maquel a nais que la muanant un aure requête.

on ne peut pas Elle défend les ; elle permet ans armes : mais quel point ces Or les preuves la chûte entraîneroit la ruine de tous leurs affiliés dans le royaume, sont sortis de la ligne légale? Les journalistes jacobins avouent eux-memes qu'on peut clorre les sociétés per-turbarrices. Les corps administratifs de Moulins, dit le Patiote François de vendredi dernier, en parlant du club des amis de l'ordre & de la paix de Moulins, « ont, par un arreis bien motivo, rendu sur la petition des bons citoyens, ferme ce repaire de la démence & de l'incprie. Ils doivens demander leur rehabilitation à l'affemblée nationale, phrafer le patriotifine, parler de factieux, & réclamer contre les violations de la loi, qui permet aux citoyens de saf-fembler. Mais on leur apprendra que la gendarmerie na-tionale ne viole pas la liberté individuelle en donnant la chasse aux brigands rassembles ».

Il est vrai que le Patriote François reproche à ce club d'atta-ner l'ordre constitutionnel sous le titre d'amis de la paix. Mais est-il plus permis de l'attaquer sous le titre d'amis de a constitution? La loi a-t-elle deux poids & deux mesures? Ne loit-eile pas févir contre tous les perturbateurs, quelque dé-comination qu'ils prenaent? Els où en ferions-nous si, pour recher le brigandage, le meurtre & la contre-revolution, il uffisoit de prendre le titre d'amis de la constitution? Ainsi le Patriote François a prononcé la sentence des Jacobins.

VŒU DE LA NATION SUR LES ÉVÉNEMENS ARRIVÉS A PARIS, le 20 juin 1792. - IVe. Recueil.

Lettre de M. Luckner au roi, lue à l'assemblée nationale, le 29 juin 1792.

SIRE, « Appellé par le choix de votre majesté au commandement d'une des armées françoifes, comme au grade le plus éminent, & honoré de plusieurs témoignages éclatans de confiance que l'affemblée nationale m'a donnes au nom de la nation, qui a daigné ne pas les défavouer, je confa-crois tous mes momens & tous mes efforts à mériter ua fort aussi flatteur pour un étranger. Cette disposition parti-culiere, mon inviolable attachement pour la France, mon caractere, mon devoir, tout contribuoit à absorber mon tems, mon attention dans les foins du fervice. Je ne connoissois que la constitution, ouvrage d'un peuple libre. J'ai fait le serment de la défendre. J'étois uniquement occupé de rétablir la discipline, de persectionner l'instruction, d'as-surer nos premiers pas dans le pays ennemi. Déjà même ils avoient été heureux, quoiqu'un succès plus complet ne puisse sappuyer que sur des promesses qui sont indépendantes de moi, & elles ne se sont pas réalisées; déjà même je pouvois me statter de quelques progrès & de beaucoup de zele dans mon armée, lorsque d'affligeantes nouvelles sont venues me sustraire à mes accupations. me fouffraire à mes occupations.

"Un grand trouble, que je n'ose caractériser, a régné dans la capitale & jusques dans votre palais. Tous les ci-toyens de l'empire en ont été instruirs par une proclamation où chaque sentiment exprime un nouveau titre à la reconnoissance. Je l'ai sait sur le champ distribuer à toute mon armée, & je connois trop bien les officiers & les soldats que commande, pour douter qu'ils ne partagent la vive émoton que j'ai éprouvée, mon in ignation pour les factieux, mon respect pour votre impassible courage; & je me trouve leureux d'être en ce moment l'interprête de mes braves compagnons d'armes, en ayant l'honneur de vous envoyer cette

" Tous ont vu avec admiration que jamais votre majesté n'avoit montré une contenance plus encourageante pour les vrais amis de la liberté & de la constitution, & plus impofante pour ses ennemis.

" Que votre majesté, forte de notre confiance & de ses

manquent-elles pour prouver que les jacobins de Paris, dont intentions, continue à déjouer les complots, qu'elle soit sure que, par une constante conduite, elle ne peut manquer de donner toute consince aux uns, & d'ôter toute esperance

" Je me joins, pour l'en supplier, à un autre général qui a acquis le droit de faire entendre sa voix, toures les sois qu'il sagit de la liberté, & du succès d'une révolution à la-

quelle il a si utilement coopéré.

» Je ne croirai jamais compromettre l'intérêt de mon armée, lorsque je dirai, avec ma franchise ordinaire, qu'elle doit ressentir une funcse influence là où le ches suprème, que la constitution nous a donné, ne seroit pas respecté par tout, comme il mérite de l'être.

» J'ajouterai que notre activité extérieure seroit nécessairement entravée par les troubles intérieurs qui viennent affliger les bons citoyens, défunir les volontés. inquiéter le cou-

rage & la bonne foi.

"Telle est la déclaration franche que j'ai l'honneur d'adresser à S. M. avec l'hommage de mon respect. Je prie la roi d'ordonner à son ministre de se rendre, en cette occasion, l'interprête de mes sentimens auprès de l'assemblée natio-(Signe') le maréchal LUCKNER. nale ».

Adresse des citoyens du Havre à l'assemblée nationale.

Adresse des citoyens du Havre à l'assemblée nationale.

Nous l'avons lue cette lettre figuée la Fayette; elle est de lui, n'en doutez pas, car ses principes sont dans le cour de tous les vrais amis de la liberté. Il ne falloit rien moins qu'un homme comme M. la Fayette, pour vous dénoncer les factions qui mour déchirent. A son exemple, nous venons vous dire: La chose publique est en pesil; il en est tems, vons devez la sauver. Nous voulons l'exécution des loix, l'ordre dans l'interieur, la victoire contre les ennemis du dehois. Vous avez besoin de notre confiance & ée nos respects; nous voulons la constitution, l'union des pouvoirs constitutés, la fin de l'anarchée. L'atlemblée nationale & le roi, les départemens, les districts, les raumicipalités, les tribunaux, & la force publique; tels sont les elémens de l'ordre. Si le pouvoir executif vouloit aftervir & anéantir le pouvoir l'agslatif, l'acte constrationnel à la main, nous rendrions vains ses coupables efforts; mais si l'on ostit aviir l'antoriré constitutionnelle du roi, la constitution sur le cœur, & les armes à la main, nous nous presla conflitution sur le cœur, & les armes à la main, nous nous pres-

pables efforts; mais fi l'on ofoit avilir l'antorité conflitutionnelle du roi, la conflitution sur le ceur, à les armes à la main, nous nous prefeccions aurour du trône.

Nous le croyons, messieurs, la fassion jacobite à causé tous nos défordres. C'est une puissance monstreuse dont le bien public sollicite la destruction. Les citoyens ont la liberée de s'assembler passiblement & sames armes, pour désibér, , mais en se conformant aux bix de police. Or, les loix de police exigent que lobjet des désibérations soit connu des manicipalités. La municipalité de Paris a-t-elle jurnais été informée des motions incendiaires des Carra, des Robespierre? Tous les citoyens ont le droit de s'assembler, & cependant il n'y a que les membres de cette société qui puissent discuter dans ses séances publiques. Cet établiséement est cantraire à l'esprie de notre constitution qui veut l'égalité la liberté d'opinions pour tous les citoyens. C'est une saction, si on juge d'après ses œuvres, qui fait circuler ses possons par sa correspondance avec les sociétés affiliées. Nous ne voulons, messieurs, d'autre influence que la loi. L'amovibilité des places dans notre gouvernément représentaits nous garantit assez contre la corruption. Lorsque nous nous glorifions de l'abelition des corporations, voudriez-vous ca laiter subsidée une, la plus terrible de toutes, puisqu'elle peut tour reaverse? Nous le disson avec la Fayerte, messieurs, que le pouvoir royal soit intact, cer il est garanti par la conflitution; qu'il soit indépendant, car il est investi de la majesté nationale; qu'il puis chosifr un minister qui ne pret les chaînes d'aucunes factions, de que, s'il existe des conspirateurs, ils ne périssent que sous demandons justice contre tous ces libelles qui se fabriquent à Paris, & dont on inonde les départemens, qui ostent engager la natiou à changer la constitution, ont le pouvoir monarchique est une base fonsamentale.

fonsamentale.

Nous vous demandons justice contre tous ceux qui, dans votre sein, osent dégrader la majesté nationale dans le représentant héréditaire. Quoi l'inessieurs, on ose comparer, à votre tribune, la Fajette à Cromwel! & l'on espere sans doute éblouir la nation par un paralelle aussi dégoûtant! Cromwel, l'ennemi de son roi, le bourreau de son roi, Cromwel qui abattit lui-même la tôte de Charles Iet, sur l'échassad l'Sans doute il cassa, créa, gourmanda le parlement à son gré, & sut despote sous le titre de protecteur.

Mais, M. la Fayette, l'ami de la constitution, l'ami du corps législatif; l'ami de la royauté constitutionnelle, en est-il au même point de

Cromwel, qui avoit subjugué les Anglois? Vous a-t-il dit dans sa lettre: je serois bien aise de voir s'il se trouverz parmi vous quelqu'un assex hardi pour reprendre ma lettre de processeur. Non, messeurs, la Fayette n'a pu vous menacer, il saut que toute la nation seleveroit pour vous desendre, aussi long-tems que vous serez sideles à vos sermens; la Fayette a voulu vous dévoiler les projets de nos ennemis, & nous nous leverons rous avec lui pour les distincts. tous avec lui pour les dissiper

Nous vous le répétons, messieurs, nous avons fait serment d'être sideles

a la nation, à la loi & au roi, & nous le maintiendrons. Au Havre, ce 23 juin 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Girardin).

Du vendredi 29 juin. Seance du fir.

La séance de ce soir na été remarquable que par la lecture d'un grand nombre d'adresses, & par des débats convulfifs qui le sont élevés à plufieurs reprises, sur les expresfions vigoureuses & énergiques des petitionnaires. L'opinion publique se déclare hautement dans toutes les parties de l'empire contre le scandale du 20 juin, & contre les factieux qui ont préparé ces désordres.

Les administrateurs du Pas-de-Calais invoquent la justice de l'affemblée contre les séditieux qui ont provoqué les outrages faits au roi conftitutionnel des François. Ils demandent que la vengeance des loix tombe sur la tête des magistrats coupables, qui ont trahi en cette occasion, les intéress du peuple, & qu'on immole ensin ces scélérats dont l'opinion publique a proclamé l'infamie: ces hommes qui ne peuvent renoncer au crime que sur l'échasaud.

La commune de Caen se réunit à tous les François pour dénoncer les factieux; mais elle témoigne cependant quelques regrets sur le renvoi des ministres, à qui, quelques personnes prodiguent le beau nom de patriotes, parce qu'elles croyent

que la patrie est aux Jacobins.

De toutes les adresses qui ont été lues, celle qui montre plus de courage & d'énergie, est celle des choyens de Rouen. Elle est accompagnée de 20 mille signatures. (Nous la donnerons demain).

Les administrateurs de l'Aisne ne montrent pas moins de patriotifme & de vigueur que les citoyens de Rouen. Dans une pétition individuelle, ils dénoncent la faction jacobite; ils demandent que les sociétés populaires soient rappellées aux principes de leur institution, qu'elles deviennent de écoles d'instruction & de patriotisme, & non pas des soyers de révolte, de brigandage & de crimes. Les administrateurs appellent la surveillance du corps législatif sur l'audacieuse insolence des tribunes qui influencent les délibérations des représentans du peuple trançois. Sil existe dans la capitale des hommes qui veulent avilir l'assemblée en enchaînant ses suffrages, qu'elle se retire dans un autre département? Les administrateurs font craindre que les armées ne scient forcées de venir combattre les ennemis de l'intérieur, si les factieux continuent à attaquer la constitution jusques dans fes fondemens.

Ces courageuses vérités ont excité un tumulte violent dans l'assemblée. M. Gensonaé les a trouvé inconstitutionnelles, parce qu'elles étoient anti-jacobites; il a supposé que les administrateurs donaoient aux honnètes ministres, Rolland, Servan & Claviere, l'épithete de frippons; ce qui a fait demander à M. Gensonné que l'adresse sût déposée sur le bureau, & paraphée; cette proposition a été décrétée. Les pétitionnaires sont persuadés qu'il n'y a que les factieux qui puissent regretter le ministere jacobin.

Il n'est pas besoin de dire que La Montagne & les tribunes n'ent pas beaucoup applaudi à la lecture de ces adresses

constitutionnellement patriotiques; les triomphes de la vé-rité ne sont pas ceux des tribunes & des jacobins. M. Charliet demandoit qu'on vouât le vœu des citoyens de Rouen au mépri qu'il inspire. On proposoit d'envoyer M. Charlier à l'Abbaye.

M. Biderman, banquier, annonce qu'il publie un mémoir apologétique de sa conduite au sujet des calomnies qui or

été repandaes contre lui.

Seance du samedi 30 juin. Un rapport sur le remboursement à faire aux département qui ont envoyé des gardes nationales dans le pays comtadin Un rapport sur les droits à imposer sur les tabacs étrangen qu'on importe dans le royaume. Un décret qui accorde au habitans de Nantua & d'Ambronay, les églifes pour le ferrie du culte catholique. Tels font les objets qui ont rempli le premiers instans de cette séance.

M. de Narbonne a été inculpé par M. Lecointre. Le mémoire de ce député a été répandu avec profusion dans l'avmée, & pouvoit faire perdre la confiance des soldats à un officier-général qui combat pour sa patrie. M. de Narbonne a plusieurs sois sollicité une décisson de l'assemblee, à qui

il a encore envoyé une lettre.

Cette lettre ne suffisoit pas pour la justification complete de M. de Narbonne; M. Marant, au nom des comites du finances & militaire, est monté à la tribune pour saire m rapport sur les comptes de M. de Narbonne; M. Maran a successivement parcouru les époques du ministère de M de Narbonne, & les détails de son administration, tels que les marchés conclus, les approvisionnemens & les remplacemens de l'armée. Les comités on passé au creuset de l'analyse les reproches sans nombre de M. Lecointre, & ils n'om pu en tirer aucune inculpation qui pût porter atteinte à probité de M. de Narbonne.

gnat

Ava

velles britar

وااء

du 7

nons

entra

our

u jo

D

L'affemblée a décrété l'impression du rapport de M. Maran,

& la discussion a été ajournée à trois jours après.

Le ministre de la justice a écrit à l'assemblée pour lui don ner des renseignemens sur la dénonciation faite contre Eureau central, qui a fait arrêter un M. Paris, prévenu d'a

voir tenu des propes incendiaires.

M. Gensonné a demandé ensuite la parole pour dénonces des faits importans. On a écouté en filence. On croyoit enfin entendre les preuves de l'existence d'un comité autrichien M. Genfonné a lu une lettre circulaire adressée aux regimens de l'armée du Nord. Cette adresse contient un engagement pour les militaires d'agir d'après eux, & non d'après l'instigation des sactieux. On a trouvé cette lettre si sage & sactieux. confitutionnelle, qu'on en a demandé une mention honorable au procès-verbal. M. Genfonné accufoir le général Charla Lameth d'avoir colporté l'adresse qu'il dénonçoit, Cette de nonciation a été renvoyée à la commission des douze.

La commission des douze a fait, par l'organe de M. Pal-toret, un rapport dans lequel il a exposé à l'assemblée la suite des travaux du comité. L'assemblée a ordonné l'impression & l'envoi aux 83 départemens, de l'éloquent rap port de M. Pastoret. Elle a entenda ensuite un second rap port de M. Jean de Bry, sur les moyens de prévenir le dangers qui pourroient menacer la sûreté générale de l'em-pire. MM. Delaunay, Isnard & Vaublanc, ont successivement présenté des vues sur les mesures à prendre pour éloigner de la France les maux qui semblent de toutes parts fondre sur elle

M. la Fayette, en retournant à son armée, a de novveau adresse à l'assemblée ses vœux pour le faiut de la p! trie, & les regrets qu'il emporte avec lui de ne pouvoit annoncer à son armée que l'assemblée a statué sur sa pétition.